

Compte rendu de la réunion du 6 mars 2019 au CFA des MFR de la Roque d'Anthéron dans le cadre du Grand débat National

Participants :

- Le Président du CFA des MFR de la Roque d'Anthéron Monsieur Jean-Paul ZUNINO (téléphone 0442500188)
- Des enseignants du CFA
- Une trentaine d'apprentis de la classe de première année en CAP « Cuisine, Pâtisserie, Commercialisation et Services en Hôtel, Café et Restaurant »
- Le Maire de la Roque d'Anthéron Jean Pierre SERRUS (0682301901), et le second adjoint en charge de l'action sociale Paul GAILLARD

Déroulement :

- Les enseignants du CFA avaient pris le soin de faire préparer préalablement des questions par les apprentis
- Après une courte introduction, les apprentis ont posé leurs questions individuelles
- Le Maire s'est engagé à transmettre TOUTES ces questions ainsi que ce compte rendu au Préfet d'une part, et au Délégué Ministériel en charge de l'apprentissage d'autre part.
- Le Maire, le second adjoint, et les enseignants ont apporté des éléments de réponse chaque fois que cela s'est avéré possible
- Le Maire a fait circuler la parole et à organiser les échanges entre les participants
- La réunion a duré environ deux heures. Elle s'est terminée par une dégustation de pâtisseries préparées par les apprentis (éclairs, sacristains, tuiles aux amandes et guimauves).

Les 17 questions posées par les apprentis

Sur le sujet du statut de l'apprenti

- Comment faire en sorte que l'apprenti soit plus considéré comme un salarié, et moins comme un stagiaire, surtout lorsqu'il fournit le travail d'un salarié ?
- Comment faire pour que l'employeur respecte le contrat d'apprentissage et notamment sa mission de formation ? Le rapport de force est inégal et bien souvent existe la menace de perdre son contrat d'apprentissage.
- Le rythme de travail est parfois éprouvant pour des jeunes de 16 ans. Ils ont du mal à assumer les horaires tardifs. Quelle solution peut-on mettre en œuvre pour mieux les protéger contre les abus de certains employeurs ?
- A partir de quelle rémunération, un apprenti ayant une RQTH peut-il être imposable ? Ne peut-on pas améliorer les choses ?

Sur le sujet des rémunérations

- Pourquoi lorsqu'ils passent de CAP en BP, le salaire mensuel des apprentis changeant d'employeurs est plus faible qu'il ne l'aurait été en poursuivant le CAP ?
 - Première année de CAP à 720 €, 930 € en seconde année
 - Deuxième et troisième année de Bp : 720 €

Cette situation est jugée comme injuste et démotivante. Elle ne pousse pas les apprentis à être ambitieux.

- Pourquoi les salaires des apprentis sont aussi bas par rapport au SMIC alors qu'ils font autant d'heures sinon plus que les employés ordinaires ?

Cette situation est également jugée injuste, d'autant plus que des employeurs abusent de la disponibilité des apprentis.

- Serait-il possible d'augmenter les salaires des apprentis ?
- Serait-il possible de redéfinir une nouvelle grille des revenus plus équitables en fonction de l'année et de l'âge de l'apprenti ? Elle devrait inclure les déplacements.

Sur le sujet du temps de travail

- A-t-on le droit de faire faire plus de 35 heures de travail à un apprenti ? Peut-on ne pas lui payer les heures au-delà de 35 heures ?

Les apprentis semblent dire que le sujet des « heures supplémentaires » est très compliqué à aborder avec les employeurs.

- Comment peut-on faire rémunérer les heures supplémentaires des apprentis ?
- Attention, il est de notoriété publique que des employeurs rétribuent avec des sommes non déclarées. Comment lutter contre ce phénomène ?

Sur le sujet des dispositifs d'aide pour les apprentis

- Le CFA informe des possibilités d'aides offertes aux apprentis. Certaines de ces aides sont exclusivement réservées aux apprentis majeurs. C'est le cas des offres de financement proposées par les banques. Quelle est l'alternative pour les apprentis mineurs ?
- Est-il possible d'avoir des aides pour aider les apprentis à passer leur permis de conduire ? Car les déplacements sont souvent longs pour aller au travail dans des lieux mal desservis en transports publics. Attention, les horaires de bus sont mal adaptés aux besoins de l'apprentissage dans les métiers de ce CAP.

Sur le sujet des dispositifs d'aide pour les apprentis

- Le sujet de la mobilité est le plus aigu dans l'esprit des apprentis, avec celui du salaire. Prend-t-on suffisamment en compte les problèmes liés à la distance entre le CFA et l'entreprise, ainsi que la fréquence des liaisons ?
- Quels sont les dispositifs d'aides pour utiliser les transports publics ?

Le jugement d'insuffisance des dispositifs semble largement partagé.

Sur des sujets spécifiques à cette classe

- Le CAP « services » vient d'être transformé en CAP « HCR » en ajoutant plusieurs modules de formations. La multiplication des diplômes ne porte-elle pas préjudices à notre réussite ?

Ce nouveau CAP soulève beaucoup de controverse, notamment parce que les places dans des établissements hôteliers sont plus rares que dans des restaurants.

Sur des sujets divers

- Pensez-vous possible de créer un moyen pour que les jeunes ayant une RQTH puissent être admis dans l'armée ?